AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE :
AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH)
AU PROJET DE MODIFICATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE CINQ MONUMENTS HISTORIQUES
AU PROJET DE DEROGATION A L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME EN BORDURE DES RD 137 ET RD 160
AU PROJET D'ABROGATION DE TROIS CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°A095-19 du 26/06/2019, le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative aux projets mentionnés ci-dessus, du lundi 02 septembre 2019 à 8h30 au vendredi 04 octobre 2019 à 16h30 inclus, soit pendant 33 jours.

Mise à disposition du dossier

Les dossiers seront disponibles au siège de la Communauté de Communes, dans chaque mairie et mairies déléguées afin que chacun puisse en prendre connaissance, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Saint -Fulgent—Les Essarts et sur ceux des communes.
Une évaluation environnementale du PLUiH et l'avis de l'Autorité environnementale sur celle-ci figurent au dossier.

Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- Par internet sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/1424
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-1424@registre-dematerialise.fr, en indiquant en objet « enquête publique PLUiH-PDA-Abrogationcartecom»
- Par courrier à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête, M. Claude GRELIER, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 Saint Fulgent
- Sur un des 14 registres d'enquête, disponible au siège de la Communauté de Communes, dans chaque mairie et mairies déléguées, pendant toute la durée de l'enquête, les jours et heures habituels d'ouverture au public.

Permanences de la commission d'enquête

Le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête pour procéder à ladite enquête :

- Président de la commission d'enquête : Monsieur Claude GRELIER, ingénieur en chef des TPE en retraite ;
- Membres titulaires : Monsieur Claude RENOU, agent d'encadrement RATP en retraite, Monsieur Marc JACQUET, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire en retraite.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et pourra recevoir ces observations, écrites ou orales, au siège de la Communauté de Communes ou en mairie ou mairie déléguée :

COMMUNE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de BAZOGES-EN-PAILLERS 1 place de l'Eglise 85130 BAZOGES-EN-PAILLERS 02.51.07.73.32	Mardi : 9h-12h Mercredi : 9h-12h / 14h-18h Jeudi : 9h-12h Vendredi : 9h-12h / 14h-18h Samedi : 9h-12h	Mercredi 04/09/2019 : 15h-18h Samedi 28/09/2019 : 9h-12h
Mairie de LES BROUZILS Place Pierre Monnereau 85260 LES BROUZILS 02.51.42.91.04	Lundi, mardi, mercredi : 8h30-12h30 Jeudi : 8h30-12h30 / 14h-18h Vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h Samedi : 8h30-12h30	Jeudi 05/09/2019 : 15h-18h Samedi 14/09/2019 : 9h30-12h30 Mercredi 25/09/2019 : 9h30-12h30
Mairie de CHAUCHE 8 rue de la Petite Maine BP 3 85140 CHAUCHE 02.51.41.83.09	Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 Le samedi : 9h-12h	Jeudi 12/09/2019 : 9h-12h Samedi 21/09/2019 : 9h-12h Mercredi 01/10/2019 : 9h-12h
Mairie de CHAVAGNES-EN-PAILLERS Place des Justes BP 12 85250 CHAVAGNES-EN-PAILLERS 02.51.42.21.06	Du lundi au mercredi 9h-12h30 / 15h-17h30 Jeudi : 9h-12h30 Vendredi : 9h-12h30 / 15h-17h30 Samedi : 9h-12h	Samedi 07/09/2019 : 9h-12h Mardi 17/09/2019 : 14h30-17h30 Vendredi 27/09/2019 : 9h30-12h30
Mairie de ESSARTS EN BOCAGE 51 rue Georges Clémenceau Les Essarts BP46 85140 Essarts en Bocage 02.51.62.83.26 ***Mairie déléguée de Boulogne*** 4 rue Jacques Cauneau 02.51.40.54.65 ***Mairie déléguée de L'Oie*** 2 place de L'Oie 02.51.66.03.36 ***Mairie déléguée de Ste-Florence*** 6, rue Gaston Chaissac 02.51.66.01.01	**Mairie de Essarts-en-Bocage** Du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30-17h30 Le samedi : 9h-12h30 ***Mairie déléguée de Boulogne :*** Du lundi au samedi : 9h-12h ***Mairie déléguée de L'Oie*** Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h-17h ***Mairie déléguée de Sainte-Florence*** Les lundi, mardi et mercredi 9h-12h / 14h-17h30 Le vendredi : 9h-14h / 14h-17h	**Mairie de Essarts-en-Bocage** Jeudi 05/09/2019 : 9h-12h Jeudi 19/09/2019 : 9h-12h Samedi 28/09/2019 : 9h-12h ***Mairie déléguée de Boulogne*** Vendredi 06/09/2019 : 9h-12h Jeudi 26/09/2019 : 9h-12h ***Mairie déléguée de L'Oie*** Mercredi 04/09/2019 : 14h-17h Vendredi 27/09/2019 : 9h-12h ***Mairie déléguée de Ste-Florence*** Vendredi 06/09/2019 : 14h-17h Lundi 30/09/2019 : 9h-12h

COMMUNE	JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE	DATES ET HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de LA COPECHAGNIERE Place Jean-Claude Audureau 85260 LA COPECHAGNIERE 02.51.41.30.33	Lundi : 10h-12h Mardi : 9h-12h30 Mercredi : 9h-12h30 / 16h-18h Jeudi : 9h-12h30 Vendredi : 9h-12h30 / 16h-18h	Jeudi 05/09/2019 : 9h30-12h30 Mercredi 25/09/2019 : 15h-18h
Mairie de LA MERLATIERE 2 rue de la Tuilerie 85140 La Merlatière 02.51.40.52.21	Les mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h Le jeudi : 8h30-12h / 14h-17h Le samedi : 10h-12h	Mercredi 04/09/2019 : 9h-12h Mercredi 02/10/2019 : 9h-12h
Mairie de LA RABATELIERE 3 rue de l'Etang 85250 La Rabateliere 02.51.42.22.01	Lundi : 9h-13h Mardi : 10h30-13h Mercredi : 9h-12h30 Jeudi : 9h-13h Vendredi : 10h30-13h / 14h-17h	Mercredi 11/2019 : 9h30-12h30 Vendredi 27/09/2019 : 14h30-17h30
Mairie de SAINT-ANDRE-GOULE-D'OIE 13 rue de la Madone 85250 Saint André Goule d'Oie 02.51.42.60.61	Du mardi au vendredi : 8h30-13h Le samedi : 9h-12h	Mercredi 04/09/2019 : 9h-12h Jeudi 26/09/2019 : 9h-12h
Mairie de SAINT-FULGENT 20 rue Nationale CS 26005 85250 Saint Fulgent 02.5142.62.26	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h / 14h-17h30 Mercredi : 9h-12h Samedi : 10h-12h	Samedi 07/09/2019 : 9h-12h Vendredi 20/09/2019 : 9h-12h Mardi 01/10/2019 : 14h30-17h30
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT—LES ESSARTS (siège de l'enquête) 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT 02.51.43.81.60	Lundi au jeudi : 8h30-12h30 / 13h30-17h30 Le vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30	Lundi 02/09/2019 : 8h30-11h30 Vendredi 04/10/2019 : 13h30-16h30

Toute information complémentaire sur le dossier peut être obtenue au siège de l'enquête publique : la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, 2 rue Jules Verne 85250 SAINT-FULGENT, Tel : 02.51.43.81.61 / contact : Mme PERAIN Catherine

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, en préfecture, à la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent—Les Essarts, sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur le site du registre dématérialisé, pendant un an à compter de la réception du rapport et des conclusions de la commission d'enquête.